

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, l'usage « parc de stationnement public intérieur », pour les 3 niveaux souterrains de ce bâtiment et ce, conformément au paragraphe 3° de l'article 232 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1254869003];
- l'immeuble constitué du lot 1 423 912, l'usage « occupation événementielle », pour la programmation 2025-2026 de la place de la création, pour une durée de 24 mois et ce, conformément au à l'article 385.4 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1256255002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 11 mars 2025, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 22 février 2025

La secrétaire d'arrondissement,  
Anne-Marie Lemieux, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*